



Le RAP

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

AVERTISSEMENT | BLEUET NAIN

N° 9, 16 juillet 2019

- Mauvaises herbes : stades d'intervention pour le traitement des feuilles larges, de la vesce jargeau et du panic capillaire; l'arrachage des mauvaises herbes et le passage du super-éponge.
- Maladie : contrôle de la tache septorienne.
- Conditions pour les pulvérisations.
- Tableau des stades de culture et sommaire agrométéorologique.

STADE D'INTERVENTION POUR LE TRAITEMENT DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES À FEUILLES LARGES

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, en Haute-Côte-Nord, en Minganie et à Manicouagan, le stade de traitement de 10 cm des mauvaises herbes est **atteint**. Pour Sept-Rivières, le stade de traitement est **à surveiller**. Le **CALLISTO 480 SC** (mésotrione) est un herbicide qui peut être utilisé pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles comme le chénopode.

STADE D'INTERVENTION POUR LE TRAITEMENT DE LA VESCE JARGEAU

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, en Haute-Côte-Nord et à Manicouagan, le stade de contrôle de la **vesce jargeau**, soit le début de sa floraison, est **atteint**. À Sept-Rivières, le stade de traitement est **à surveiller**. Le traitement herbicide homologué pour sa suppression est le **LONTREL XC** (clopypyralide). Les applications sont permises uniquement durant l'année de végétation et de manière localisée.

STADE D'INTERVENTION POUR LE TRAITEMENT DU PANIC CAPILLAIRE

Le panic capillaire est présent au Saguenay–Lac-Saint-Jean depuis quelques années. Son potentiel d'infestation étant élevé, un dépistage est fortement suggéré afin d'intervenir dès son apparition dans les champs. Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, le stade de traitement de 7 cm de la mauvaise herbe est **à surveiller**.



Plantule de panic capillaire
Photo : Feuillet de renseignements sur le bleuet sauvage C.4.8.0, Nouveau-Brunswick



Panic capillaire
Photo : Club Conseil Bleuet

Pour plus d'information sur le panic capillaire et les méthodes de contrôle, vous pouvez consulter la fiche technique [Le panic capillaire](#).

ARRACHAGE DES MAUVAISES HERBES

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean et sur la Côte-Nord, certaines mauvaises herbes sont assez longues pour pouvoir être arrachées. Priorisez l'arrachage des annuelles ou des bisannuelles qui sont sur le point de fleurir (ex.: [chénopode](#), [laitue du Canada](#) et [vergerette du Canada](#)). C'est également une bonne période pour faire l'arrachage des mauvaises herbes vivaces (ex. : [comptonie](#), [fougère](#) et [kalmia](#)). Ce travail fonctionne mieux lorsque le sol est humide. Il est important d'arracher les mauvaises herbes avant qu'elles ne produisent leurs semences pour l'an prochain.

Vous pouvez vous procurer le [Guide d'identification – Alliés et ennemis du bleuet nain](#), afin d'en connaître davantage sur les mauvaises herbes.

PASSAGE DU SUPER-ÉPONGE

Dans les champs en végétation, l'application de [glyphosate](#) à l'aide du super-éponge est en cours au Saguenay–Lac-Saint-Jean, en Haute-Côte-Nord, à Manicouagan et en Minganie. Les travaux sont en préparation pour Sept-Rivières.

Vous pouvez consulter le document [Le réglage du super-éponge](#) pour obtenir davantage d'information sur cette méthode.

CONTRÔLE DE LA TACHE SEPTORIENNE

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, les premiers symptômes de la tache septorienne sont apparus dans certains champs en végétation. En Haute-Côte-Nord, à Sept-Rivières et à Manicouagan, il est temps de surveiller le stade de contrôle de la tache septorienne. Cette maladie peut causer une chute prématurée des feuilles et des fruits. Un traitement fongicide peut être appliqué en prévention ; il ne traite pas la maladie, mais protège le plant. Il faut donc l'appliquer dès l'apparition des premiers signes de maladie.

Avant de prendre la décision d'appliquer un traitement, il faut connaître l'historique du champ. Le meilleur moyen est d'observer les champs en récolte et, si nécessaire, de traiter ces champs en prévention l'année suivante, lorsqu'ils sont en végétation.



Tache septorienne
Maladies du bleuetier nain (AAC)

Pour de l'information complémentaire, vous pouvez consulter le document [*La tache septorienne*](#).

Pour plus d'information sur les produits homologués contre les ravageurs abordés dans cet avertissement, vous pouvez consulter [SAgE pesticides](#) ou la section 4.5 du [*Guide de production du bleuet sauvage*](#).

CONDITIONS POUR LES PULVÉRISATIONS

Il est préférable d'éviter d'effectuer des pulvérisations quand l'humidité relative est inférieure à 40 % et que la température de l'air est supérieure à 25 °C. On minimise ainsi les risques de dérive attribuables aux inversions de température ou à l'évaporation, et on augmente le degré de recouvrement ainsi que la quantité de produit déposée sur la cible.

Source : <http://www.omafra.gov.on.ca/french/crops/facts/09-038w.htm>

TABLEAU DES STADES DE LA CULTURE

Secteur	Bourgeons à feuilles	Bourgeons à fruits	Végétation
Haute-Côte-Nord	V4	BBCH71 à BBCH75	Croissance active
Sept-Rivières	V4	BBCH67-71	Croissance active
Minganie	V4	BBCH67-71	Croissance active
Manicouagan	V4	BBCH71	Croissance active
Fjord-du-Saguenay	V4	BBCH75	Croissance active et un peu d'aoûtémentation
Lac-Saint-Jean-Est	V4	BBCH75	Croissance active et un peu d'aoûtémentation
Maria-Chapdelaine	V4	BBCH75	Croissance active et un peu d'aoûtémentation
Domaine-du-Roy	V4	BBCH75	Croissance active et un peu d'aoûtémentation

ND : données non disponibles

Suivez le lien pour visualiser les [stades de la culture](#).

SOMMAIRE AGROMÉTÉOROLOGIQUE

Le [sommaire agrométéorologique](#) vous présente le tableau des précipitations et des degrés-jours cumulés pour chacune des régions productrices de bleuets.

Le modèle bioclimatique « [Phénologie du bleuet nain](#) » est aussi disponible sur le site Web Agrométéo Québec. Ce météogramme illustre les degrés-jours cumulés, les degrés-jours prévus et identifie les différents stades de développement du bleuet nain.

Cet avertissement a été rédigé par Marie-Eve Moreau, agronome (Club Conseil Bleuet). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [l'avertisseur du réseau Bleuet nain ou le secrétariat du RAP](#). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.